

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Auszug aus dem Beratungsregister  
du collège échevinal de CLERVAUX  
Séance du 18 décembre 2025

**Présents** G.Keipes, bourgmestre  
E.Eicher, échevin  
G.Glod, échevin

**Absents** Assiste : M. Keiffer, secrétaire  
a)excusé:  
b)sans motif: -

**OBJET:** Règlement de la circulation - Modification temporaire du 9 janvier 2026 jusqu'à la fin des travaux – Marnach Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss

### Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques et vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement communal de la circulation ;

Considérant le chantier en cours à Marnach relatif au réaménagement du carrefour « Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss », ainsi que des travaux de voirie et d'infrastructures réalisés dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach ;

Considérant que ces travaux nécessitent qu'à partir du 9 janvier 2026et jusqu'à la fin des travaux

- le tronçon de la « Marbuergerstrooss » qui est marqué en rouge sur l'esquisse qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation, soit barré sur une voie
- la circulation routière soit réglée par des feux de signalisation tricolores
- l'accès vers la « Ruedderstrooss » soit complètement fermé

Considérant qu'une signalisation et une déviation appropriées seront mises en place ;

Considérant que l'effet de ce règlement de circulation excédera la durée de 72 heures et que le règlement devra être confirmé par le conseil communal ;

décide à l'unanimité :

**Art. 1.** En raison du chantier en cours relatif au réaménagement du carrefour « Marbuergerstrooss/Ruedderstrooss », ainsi que des travaux de voirie et d'infrastructures réalisés dans la « Marbuergerstrooss » à Marnach, les restrictions et changements suivants s'appliquent au règlement de circulation de la commune à partir du 9 janvier 2026 jusqu'à la fin des travaux :

- le tronçon de la « Marbuergerstrooss » qui est marqué en rouge sur l'esquisse qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation, sera barré sur une voie
  - la circulation routière sera réglée par des feux de signalisation tricolores
  - l'accès vers la « Ruedderstrooss » sera complètement fermé.

**Art. 2.** Une déviation appropriée sera mise en place durant les travaux.

**Art. 3.** La réglementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu'à la fin de l'activité en question.

**Art. 4.** Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme

